

J'ignore si c'est vrai, mais je crois important d'étudier ce genre de questions au Parlement avant d'investir de grosses sommes d'argent dans d'autres pays. Mais surtout, je pense que, pour chaque projet important de ce genre, nous devrions avoir la possibilité de questionner les dirigeants de la Société pour l'expansion des exportations ou le ministre responsable sur les coûts et bénéfices de l'entreprise.

Par conséquent, dans ma lettre du 21 août 1980 à M. Cloutier je disais: «Compte tenu des conflits ouvriers incessants en Irlande», et qui avaient déjà retardé le projet de plusieurs mois, «et surtout du conflit prolongé qui a entraîné la fermeture de la mine Alcan d'Aughnash Island, dans le comté de Limerick, je dois vous poser les questions suivantes».

Voici les questions que j'ai posées à M. Cloutier:

1) Quel est le montant total de tous les prêts accordés par la SEE à des entreprises industrielles en Irlande?

2) Pouvez-vous me fournir un inventaire de tous les biens et services fournis par des entreprises canadiennes dans le cadre de ces prêts garantis, et pouvez-vous me certifier que tous les prêts garantis par le Canada ont été utilisés pour financer l'achat de biens et services au Canada?

3) Tous les paiements ont-ils été faits régulièrement et conformément aux modalités de l'entente relative à chacun des prêts cautionnés par la SEE?

• (1630)

Je dois reconnaître que M. Cloutier a été prompt à répondre, mais l'information qu'il m'a donnée manquait sérieusement de substance. Comme le font la plupart des présidents de sociétés d'État, il ne m'a pas épargné le baratin habituel sur la grandeur de l'institution qu'il dirige, les immenses bienfaits qu'elle engendre pour les Canadiens.

Toutefois, quand il s'est agi de répondre à mes questions, on ne m'a rien appris d'autre sinon que le Canada avait garanti des prêts pour un total de 60.6 millions et j'ai obtenu une assurance dans des termes que je cite du paragraphe pertinent. Il déclare ceci:

Je puis vous assurer que la SEE contrôle de près le financement et veille à ce que les paiements soient effectués à l'exportateur canadien pour les biens et services à l'égard desquels le financement est offert.

Il est assez significatif que M. Cloutier ajoute:

Pour ne pas violer le secret des opérations commerciales des entreprises canadiennes en cause, nous ne pouvons pas vous fournir de liste détaillée des fournisseurs canadiens; cependant, certains des principaux articles pour ces projets provenant du Canada comprennent des moulins, des compresseurs, des génératrices actionnées à la vapeur, des filtres, des instruments, des convoyeurs, des soupapes, des pompes, du matériel électrique, des profilés d'acier, ainsi que des services d'ingénierie et de conception.

Le président termine ainsi:

J'espère que cette information vous sera utile.

Comme on nous en assure habituellement:

Je serai très heureux de recevoir toute autre demande d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Là où je veux en venir, c'est que nous n'apprenons absolument rien qui pourrait aider un député à établir si les fonds garantis servent vraiment à mettre en valeur les industries chancelantes du Canada. Tout cela est dissimulé sous le manteau du secret, sous prétexte qu'il faut respecter le caractère confidentiel des activités de ces sociétés.

Nous reconnaissons que ces activités doivent conserver un certain caractère confidentiel, mais je terminerai en disant qu'une société de la Couronne qui traite avec l'étranger aux

frais des contribuables canadiens pour faciliter la conclusion des affaires doit être disposée à soumettre bon nombre de ses dossiers financiers et de ses transactions financières à l'examen de la Chambre. Il ne s'agit pas simplement ici du domaine privé de la concurrence entre une société et une autre. Il ne s'agit pas pour les fonctionnaires, ni pour les membres nommés au conseil d'administration—dont certains des banquettes ministérielles et des rangs du parti libéral en particulier—de dévoiler à la Chambre ou aux Canadiens sur quelles bases ont été prises les décisions. Il ne s'agit pas pour eux de révéler à la Chambre le bénéfice que représentent pour le Canada les divers produits exportés en termes de création d'emplois par rapport à l'incidence que pourrait avoir sur le marché de la concurrence internationale l'implantation d'une nouvelle industrie dans d'autres pays.

Il est grand temps que nous exigeons des membres du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations qu'ils rendent des comptes à la Chambre, et que les entreprises qui veulent se prévaloir de ce financement à des taux d'intérêt très généreux soient disposées à dire beaucoup plus franchement aux Canadiens ce qu'elles font et à nous laisser décider au Parlement de façon beaucoup plus précise si ces investissements servent bien les intérêts des Canadiens.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir, cet après-midi, intervenir brièvement dans le débat sur le projet de loi C-110 relatif à la Société pour l'expansion des exportations. Je tiens tout d'abord à reprendre à mon compte l'excellente déclaration faite un peu plus tôt cette année par l'un de mes collègues qui affirmait alors que les bureaucrates, qui se comptent par millions, semblent proliférer autant que les moustiques dans un marais et apportent à peu près la même contribution au bonheur des gens.

Tous les députés connaissent bien l'efficacité et la rapidité d'action légendaire de nos bureaucrates. C'est encore plus évident dans le cas de la Société pour l'expansion des exportations. En effet, la société, qui emploie 613 personnes, n'a traité qu'avec 62 exportateurs, ce qui fait près de dix employés pour chaque client. Nous avons tous entendu parler de l'inefficacité gouvernementale, mais cet exemple n'a sans doute pas d'égal. Cela doit dépasser toutes les histoires que j'ai entendues jusqu'à maintenant. Non seulement les employés travaillent jusqu'à des heures tardives, afin de faire face à l'énorme charge de travail que représentent 62 clients, mais ils ont probablement dû travailler des heures supplémentaires, afin de traiter les 900 polices d'assurance-exportation qu'ils ont rédigées en 1982. Que fait-on de la productivité et de l'efficacité? Tout semble indiquer qu'on n'y attache aucune importance.

Mes collègues et moi-même essayons de faire comprendre au ministre que nous devons exercer un certain contrôle à cet égard. Le contribuable ignore tout de ces faits et c'est ce qui explique que le gouvernement soit réélu et que l'inefficacité flagrante du gouvernement crée la situation économique difficile que nous connaissons. Il est étrange de constater que plus nous demandons certains contrôles, plus le ministre, et lui seul, rejette, notre affirmation selon laquelle uniquement le Parlement devrait avoir le mainmise sur les fonds publics.